



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

*Une référence internationale*

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan le 25 AOUT 2014

002882

N/Réf. : \_\_\_\_\_ /DGPAА/DOMS/DSUR/SS/ANFA

/-

Monsieur le Directeur Général  
de l'Institut National d'Hygiène Publique  
(INHP)  
Abidjan ~~ce~~

**Objet** : Renforcement des contrôles sanitaires  
des navires au Port d'Abidjan

Monsieur le Directeur Général,

En application des mesures prises par le Gouvernement relativement à la prévention de la fièvre hémorragique à virus EBOLA, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire effectuer de façon systématique le contrôle sanitaire de tous les navires escalant au port d'Abidjan.

Par ailleurs, il convient à cet effet, que la libre pratique, au terme de tout contrôle, soit formalisée avant la montée de toute personne à bord du navire concerné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée. ▀

**Ampliation :**

- CT/DGPAA M. N'GBALA 1
  - CT/DGPAA M. DJE 1
  - SG Communauté portuaire d'Abidjan (pour diffusion) 1
  - SYNDINAVI (pour diffusion) 1
  - AMCI (pour diffusion) 1
  - DOMS 3
  - DPP 1
  - DCM 1
  - DAJC 1
  - GSP-GN 1
  - CPSPAA 1
  - Archives 1
- 1/14



H. Y. SIE

